

## Re254A Memento accompagnant la directive Re254 sur la reconnaissance de l'identité de genre

### POURQUOI UNE DIRECTIVE POUR LA RECONNAISSANCE DE L'IDENTITÉ DE GENRE ?

La directive pour la reconnaissance de l'identité de genre s'inscrit dans la politique Egalité&Diversité de la HETSL, qui vise à promouvoir les droits et lutter contre les discriminations.

Il s'agit, d'une part, de s'adapter à l'entrée en vigueur, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de l'art. 30b du Code civil suisse, qui prévoit une procédure simplifiée de demande de modification de la mention du sexe par simple déclaration à l'état civil. La HETSL entend faciliter les démarches des personnes concernées par ce type de changement, en précisant les procédures (y compris pour la modification rétroactive de documents) et en fournissant les informations nécessaires pour que le personnel concerné les accompagne de manière adéquate.

Actuellement, les personnes qui ne se reconnaissent pas dans le système binaire de genre n'ont pas la possibilité de voir leur identité de genre reconnue au niveau du droit suisse. La HETSL souhaite toutefois utiliser toute la marge de manœuvre possible pour reconnaître l'identité de genre de ces personnes, dans les différentes interactions orales et écrites. La directive précise ainsi la procédure et les changements qui pourront être réalisés.

### IDENTITÉ DE GENRE – SEXE – ORIENTATION AFFECTIVE ET SEXUELLE

Pour saisir les enjeux liés à la reconnaissance de l'identité de genre, il importe de bien comprendre ce terme et de ne pas le confondre avec d'autres, en lien avec les personnes LGBTIQ. Ce sigle fait référence à des personnes qui sont plus à risque de subir différentes formes de violence et de discriminations, de manquer de supports et de ressources. Les personnes LGBTIQ regroupent toutefois des individus qui vivent des situations très diverses. Petit tour d'horizon pour clarifier les différents termes du sigle « LGBTIQ ».

#### Personnes LGBTIQ<sup>1</sup>

Lesbienne	→ fait référence à l'orientation affective et sexuelle
Gay	→ fait référence à l'orientation affective et sexuelle
Bi	→ fait référence à l'orientation affective et sexuelle
Trans	→ fait référence à l'identité de genre
Intersexe	→ fait référence aux niveaux de sexuation
Queer	→ transversal
En questionnement	→ transversal

<sup>1</sup> Dayer, C. (2024). «(Re)connaissance de l'identité de genre », formation donnée à la HETSL, 30 avril et 9 octobre.

## Sexe

---

À la naissance, un sexe légal (féminin ou masculin) est assigné en fonction de l'apparence des organes génitaux externes. Notre sexe biologique est toutefois défini à plusieurs niveaux, dont plusieurs sont invisibles (chromosomes, hormones, organes génitaux internes). A chaque niveau, il existe plus que deux catégories (femelle ou mâle). Le sexe biologique n'est ainsi pas binaire<sup>2</sup>. Près de 2% des personnes sont intersexuées, c'est-à-dire qu'elles sont nées avec des caractéristiques de sexe considérées comme ne correspondant pas aux définitions sociales et médicales des catégories femme et homme.

Le sexe biologique ne détermine pas l'identité de genre. Ainsi, une personne intersexuée peut se sentir femme, homme ou non binaire. De même une personne à qui un sexe légal féminin ou masculin a été attribué à la naissance, peut ressentir une identité de genre différente, soit de l'autre sexe, soit non binaire.

## Identité de genre

---

Expérience intime et personnelle, l'identité de genre réfère au genre ressenti par la personne, qui peut être congruent ou non avec le sexe assigné à la naissance.

Quand l'identité de genre d'une personne est congruente avec son sexe assigné à la naissance, on dit qu'elle est « cisgenre ». Si l'identité de genre est différente de son sexe d'assignation, on dit que la personne est « transgenre » ou « trans ». Cela concerne 1 à 2% de la population. L'incongruence de genre peut engendrer une souffrance psychique diagnostiquée alors sous le nom de dysphorie de genre<sup>3</sup>.

On ne choisit pas son identité de genre. La prise de conscience de son identité de genre est appelée « coming in ». Les « coming out », correspondent aux moments où la personne exprime à autrui qui elle est, et peut intervenir bien après le processus de coming in. Les personnes font leurs coming out afin que leur identité de genre soit reconnue ; cela ne veut toutefois pas dire qu'elles souhaitent qu'on parle de leur éventuelle transition. Par ailleurs, un coming out appartient à la personne qui le fait, qui décide quand et à qui elle en parle, et si elle donne son accord pour en parler à d'autres.

Il y a une diversité de parcours parmi les personnes trans. Une personne peut décider de faire une transition sociale, en modifiant sa manière de s'habiller, en faisant reconnaître son identité par l'utilisation d'un prénom et/ou d'un pronom. Une personne trans peut également décider ou non de faire une transition corporelle, en prenant des hormones afin de féminiser ou masculiniser son corps, voire entreprendre des opérations chirurgicales.

Certaines personnes se définissent comme non binaires, c'est-à-dire qu'elles ne sont « ni exclusivement homme, ni exclusivement femme, mais peuvent être entre les deux, un genre au-delà du féminin et du masculin, un « mélange » de genres ou aucun genre. La non-binarité regroupe un grand nombre d'identités dont le fait d'être agendre, fluide, demi-boy, demi-girl, neutrois, etc. »<sup>4</sup>

L'identité de genre se distingue de l'expression de genre. L'expression de genre est liée à des comportements, attributs et rôles socialement définis comme féminins, masculins, androgynes ou autres. L'expression de genre ne correspond pas forcément à l'identité de genre d'une personne. Ainsi, **on ne peut pas déduire l'identité de genre d'une personne à partir de son apparence.**

---

<sup>2</sup> Brockmann, Céline & Chytil, Tania. (2018) « Sexess ». Brochure éditée par le Bioscope de l'Université de Genève en collaboration avec RTS Découverte.

[https://www.unige.ch/ssi/files/9317/0737/7214/Brochure\\_SEXESS FR 2024\\_WEB.pdf](https://www.unige.ch/ssi/files/9317/0737/7214/Brochure_SEXESS FR 2024_WEB.pdf)

<sup>3</sup> Bize, Raphaël, Volkmar, Erika, Brockmann, Céline. (22.09.2023). Formation I-CARE. Unisanté.

<https://www.unige.ch/ssi/ressources/ressources-externes/triade-sexe-genre-orientation/>

<sup>4</sup> DécadréE et Fédération Genevoise des Associations LGBT. (2022). « Lexique LGBTIQ+ »,

[https://federationlgbt-geneve.ch/wp-content/uploads/2023/04/FedLGBT\\_decadreE\\_Lexique\\_A4\\_Dec2022.pdf](https://federationlgbt-geneve.ch/wp-content/uploads/2023/04/FedLGBT_decadreE_Lexique_A4_Dec2022.pdf);  
voir aussi : <https://www.fondationurgence.org/lexique>, consulté le 3.10.2024

## Orientation affective et sexuelle

---

L'orientation affective et sexuelle est liée à l'attirance qu'une personne a pour d'autres personnes. Il existe une grande diversité d'orientations sexuelles et affectives (homosexuelle, hétérosexuelle, bisexuelle, pansexuelle, asexuelle, etc.).

Cette diversité se retrouve aussi parmi les personnes trans et non binaires. L'orientation affective et sexuelle d'une personne est en effet indépendante de son identité de genre et n'est pas un choix non plus.

## CONSEILS PRATIQUES

Quelques conseils pour respecter les personnes trans et non binaires<sup>5</sup> :

- Toujours accepter et respecter l'identité de genre d'une personne, même si on ne la comprend pas ; chaque personne est la mieux placée pour savoir qui elle est.
- Ne pas outter, c'est-à-dire divulguer l'identité de genre d'une personne sans son consentement, afin d'éviter notamment une visibilité non souhaitée pouvant exposer la personne concernée à des discriminations ou des violences.
- Toujours utiliser le pronom et le prénom qui correspondent à l'identité de genre d'une personne, même en son absence (sauf devant une personne qui n'est pas censée connaître son identité de genre).
- En cas d'utilisation de la messagerie électronique, s'assurer que le prénom, pronom et accords soient bien à jour, notamment lorsqu'on transfère ou copie un ancien message.
- Reprendre les personnes qui n'utilisent pas le bon pronom ou prénom, alors qu'elles en ont été informées par ou avec l'accord de la personne concernée.
- Ne pas déduire l'identité de genre d'une personne sur la base de son apparence.
- En cas de doute, ne pas hésiter à demander à la personne le pronom et accord à utiliser, au lieu de faire des suppositions.
- Les questions invasives sur l'intimité, les éventuelles opérations et autres aspects d'une transition sont à proscrire, sauf si la personne en parle spontanément.

---

<sup>5</sup>- Canton de Vaud (2015). « Diversité de genre et d'orientation sexuelle (DIGOS). Memento à l'usage des intervenant·e·s de l'école »,

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/Th%C3%A8mes/Genre/Memento\\_DIGOS\\_FINAL\\_visavis.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/Th%C3%A8mes/Genre/Memento_DIGOS_FINAL_visavis.pdf) ;

- Fédération Genevoise des Associations LGBT. (2019). « Travailler la diversité Fédération genevoise des associations LGBT. Guide des questions lesbiennes, gay, bisexuelles et trans\* (LGBT) en contexte professionnel. », 2e édition, [https://diversite-au-travail.ch/wp-content/uploads/2019/11/Fede\\_guide\\_BP\\_2019\\_V2\\_ok\\_web.pdf](https://diversite-au-travail.ch/wp-content/uploads/2019/11/Fede_guide_BP_2019_V2_ok_web.pdf) ;

- Transgender Network Switzerland (TGNS). (2020). « Brochure d'information rédigée par des personnes trans\* pour les personnes trans\* et pour toutes les autres », <https://www.tgns.ch/wp-content/uploads/2020/02/TGNS-Broschure-Trans-Web-2020-fr.pdf>

- Verhoeven, Téó, Kradolfer, Sabine et Lefort, Geneviève. (2022). « Reconnaissance et prise en compte de l'identité de genre des personnes trans\* et non binaires étudiant à la HES-SO. Guide de bonnes pratiques », <https://intra3.hes-so.ch/modules/InternetFiles/readfile.asp?SharepointDLCDocId=HESSO-943-2750> ;

- [https://www.transwelcome.ch/fr/coming-out-frz/hinweise-fuer-kolleg\\_innen/](https://www.transwelcome.ch/fr/coming-out-frz/hinweise-fuer-kolleg_innen/), consulté le 25.09.2024

- Pour éviter toute maladresse, éviter les formes genrées (par ex. « Monsieur », « Madame »).
- L'erreur est humaine : en cas de maladresse, s'excuser et corriger son erreur.
- Proscrire les injures, les plaisanteries et le langage familier dévalorisant les personnes LGBTIQ et réagir si on est témoin de tels comportements.

Si vous êtes cible ou témoin d'actes à caractère homophobe ou transphobe, vous pouvez faire appel à notre [dispositif de prévention du harcèlement](#).

Pour toute question ou suggestion, vous pouvez contacter la répondante Egalité&Diversité, Noémie Pulzer ([noemie.pulzer@hetsl.ch](mailto:noemie.pulzer@hetsl.ch)).